

# Le Petit Bulletin Illustré

L'été arrive et de nombreux problèmes parasitaires vont apparaître. Pour limiter leur installation, le premier réflexe est l'observation des conditions favorables.

Le premier point met en évidence les zones sensibles d'une serre de production.

Le deuxième point fait un rappel sur la réglementation : les retraits des produits et la nouvelle obligation à respecter par le producteur.

Vous trouverez ainsi les informations techniques et pratiques pour une meilleure mise en œuvre de la Protection Biologique Intégrée sur votre culture et pour de bonnes pratiques agricoles :

**Nous vous souhaitons une bonne lecture !**

## SOMMAIRE

• **Point phytosanitaire : les zones à risque dans une serre de production.**

----- page 1

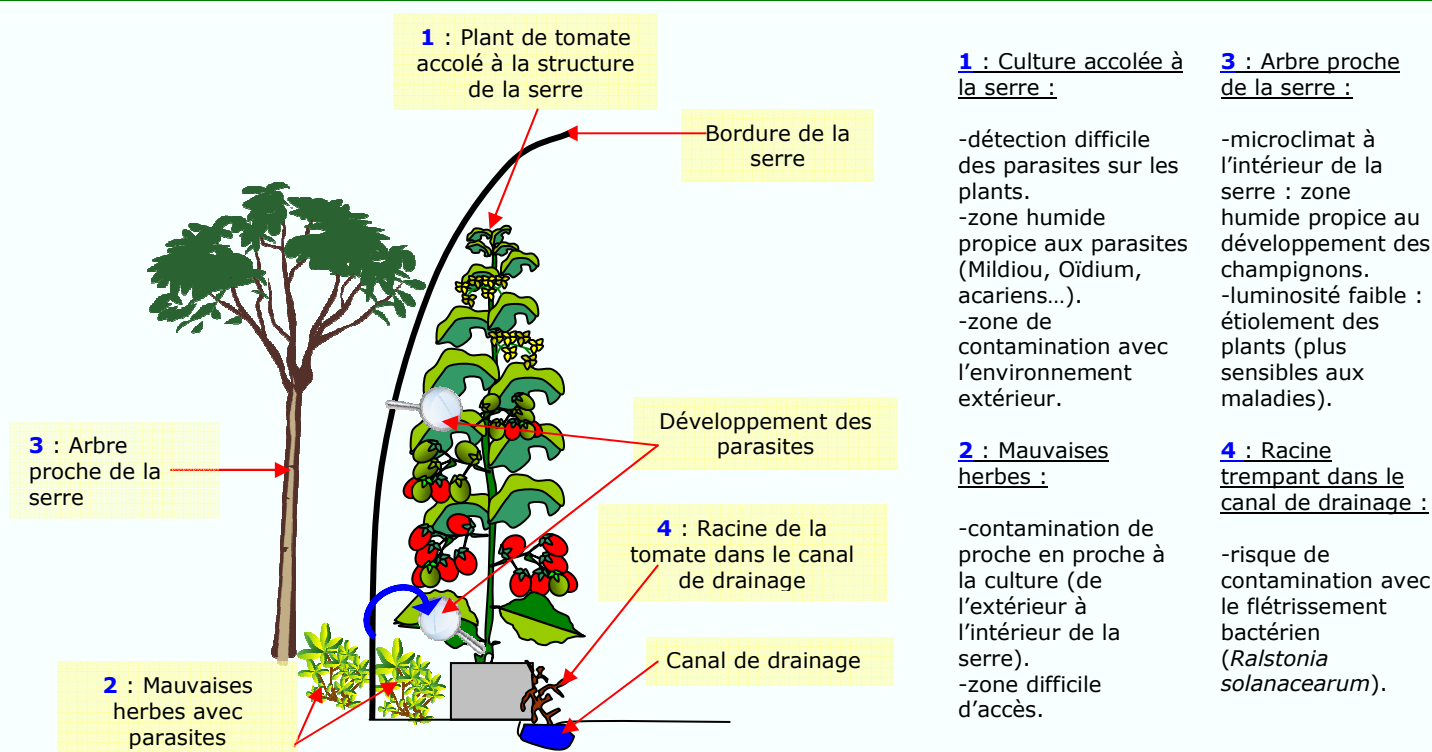
• **Point du cahier des charges PBI : le vide phytosanitaire.**

----- page 2

• **Actualité réglementaire : rappel sur les retraits des produits et la nouvelle exigence à respecter en 2009.**

----- page 2

## Point phytosanitaire : Les zones à risque dans une serre de production



**Conseils :** Dans le cas où ces zones à risque sont présentes dans votre serre de production et sont difficilement rectifiables (exemple : rang de culture trop proche de la paroi de la serre), il est vivement recommandé d'accentuer ces observations. Pour les autres cas, des solutions existent telles que les M pour surélever les sacs des plants et pour éviter que les racines s'y baignent (se référer au Guide tomate hors sol). Enfin, rapprochez vous de votre technicien pour des conseils plus adaptés.



**Petit rappel :** la prophylaxie à l'intérieur et à l'extérieur des serres permet de diminuer de plus de 40% les problèmes parasitaires. Moins il y aura de parasites, moins il y aura de traitements et plus la lutte biologique sera efficace (se référer au PBI 20).

## Point du cahier des charges PBI : Le vide phytosanitaire

### Le vide phytosanitaire : Pourquoi ?

Le **vide sanitaire** permet de commencer sa culture dans les **meilleures conditions** pour un rendement maximal (absence de perte de plants en début de plantation, absence de plants affaiblis au cours du cycle, diminution des risques de phytotoxicité, économie en pesticides...).

Pour obtenir ce résultat, le vide sanitaire consiste à **débarrasser** les structures (pépinière et serres de production) des **parasites** provenant de l'ancienne culture.



### Voici quelques conseils à respecter :

- **Désinfecter** la pépinière et les serres de production avec les produits homologués pour la désinfection des serres (voir tableau ci-dessous, Source : MAP/e-phy octobre 2009),
- Après désinfection, **laisser** la serre vide et fermée pendant 8 jours environ (désinfection par solarisation, c'est-à-dire, par effet thermique),
- **Ne pas oublier** de vérifier l'état sanitaire de la serre avant la replantation, si besoin, désinfecter à nouveau.

#### Listes des produits homologués en traitements généraux pour la désinfection des serres et abris (Bactéricides)

Produit commercial	Dose pour 100 Litres	Produit commercial	Dose pour 100 Litres
ALCA CHLORE 0147	1%	D.S.A.L.	1%
AVDN 5	1%	MENNO FLORALDES	1%
BACTESAM	1%	OCCITAR	1%
BAKCIL	1%	PHENOSEPTYL POV	0,5%
CINE 102	1%	VIRKON	0,5%

## Actualité réglementaire : Rappel sur les retraits des produits et la nouvelle exigence à respecter en 2009



### Réglementation phytosanitaire

Le retrait des produits phytosanitaires se poursuit toujours en 2009 et jusqu'en 2018. Avec le projet ECO PHYTO DOM, le Grenelle de l'environnement prévoit une diminution de 50% l'utilisation des pesticides d'ici là. »

(Source : Service de la Protection des Végétaux, Publication : «Phytosanitairement Vôtre » n°29).

**Les retraits** : Source : MAP/e-phy

Produit commercial	Matière(s) active(s)	Usage	Délai limite d'utilisation	Délai limite de distribution
Les «DESOGERME»	Acide acétique + acide péracétique + peroxyde d'hydrogène	Produits de désinfection serres et abris	<b>20/12/2008</b>	<b>15/11/2008</b>
APLLAUD FL	Buprofezine	Ovicides/larvicides Aleurodes (Tomate)	<b>20/03/2010</b>	<b>30/09/09</b>

**Les nouvelles autorisations sur tomate sous abri (autorisées en PBI)** : Source : MAP/e-phy

Produit commercial	Matière(s) active(s)	Usage	Dose Hectare (Ha)
TORQUE S	Fenbutatin oxyde	Acariens	0,9L/Ha
CHESS PRO	Pymetrozine	Aleurodes	0,4 Kg/Ha



### Obligation réglementaire

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, les producteurs doivent respecter une nouvelle exigence réglementaire : le contrôle périodique des pulvérisateurs. Un appareil de traitement en bon état de fonctionnement garantit une meilleure qualité de l'application. La lutte chimique sera plus efficace et en phase avec la réglementation aussi bien concernant le pulvérisateur que les doses appliquées sur la surface.

**Pour plus d'informations, se référer au Phytosanitairement Vôtre du SPV, n°31.**

#### Le Petit Bulletin Illustré de la FDGDON Réunion

23, rue Jules Thirel - Cour de l'usine Savannah 97460 SAINT-PAUL  
tél. : 02 62 45 20 00 / fax : 02 62 45 25 42

email : [accueil@fdgdon974.fr](mailto:accueil@fdgdon974.fr) / site web : [www.fdgdon974.fr](http://www.fdgdon974.fr)

Directeur de publication : Joseph FONTAINE

Comité de rédaction : Cyril FESTIN, Janice MINATCHY, John-Redly JONZO

Conception et réalisation : Stéphanie HOAREAU et Janice MINATCHY

#### Pour plus d'informations, contactez :

FESTIN Cyril : 0692 91.02.31

JONZO John-Redly : 0692 91.02.34

